



STRASBOURG —

Un acte de censure

Après la censure d'un spot télévisé, il y a treize ans, l'Association contre les fabriques d'animaux a obtenu une nouvelle fois gain de cause à Strasbourg. La Cour européenne a constaté une violation de sa liberté d'expression. Interrogé par l'ATS, Erwin Kessler indique qu'il entend toujours demander la diffusion du spot censuré depuis treize ans. Par des images dures, parfois choquantes, le spot litigieux stigmatise l'élevage industriel d'animaux. Il s'en prend notamment aux élevages de porcs. (ats)